

LES AVOCATS DE SAINT-PIERRE



'OSSERVATORE *Romano* a publié le communiqué suivant dans son numéro du 4 mars 1905.

A la suite de polémiques soulevées dans divers journaux, tant italiens qu'étrangers, relatives à l'ordre romain des Avocats de Saint-Pierre, nous pouvons assurer sans crainte d'être démentis que cet ordre fut fondé à Rome, en l'année 1877, d'après l'initiative du comte Agnelli dei Malherbi, avec l'approbation du Souverain-Pontife Pie IX, de sainte mémoire, et avec celle de Léon XIII, qui, en 1879, le mit sous la haute protection du cardinal vicaire *pro tempore*.

Le premier président fut le comte Agnelli dei Malherbi. A sa mort, M. le commandeur Pierre Lautier fut appelé à lui succéder par billet de S. Em. le cardinal Lucido Maria Parochi, protecteur de l'ordre à la date du 5 septembre 1892.

L'ordre des Avocats de Saint-Pierre a pour insigne une croix surmontée de la tiare pontificale et au centre l'image du Prince des apôtres entourée des mots : " Avocats de Saint-Pierre. "

Cette croix, les membres de l'ordre des Avocats de Saint-Pierre peuvent la porter de la même manière que les membres d'académie et de sociétés scientifiques et littéraires.

AUX PRIERES

M. l'abbé Simeon Rouleau, décédé à Sainte-Thérèse-de-Blainville
M. l'abbé Gédéon-Mazenod Bourdeau, décédé à Saint-Isidore.

Sœur Saint-Henri, née Marie-Julie Levitre, des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, décédée à Montréal.

Sœur Sainte-Marie-Joseph, née Marie-Claire-Léocadie Brunel, des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, décédée à Montréal.